

Libin le 20 décembre 2024



Budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'année 2025.

Conformément à l'article L 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal signale que le budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'année 2025 a été arrêté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2024.

Les documents sont disponibles à la maison communale où quiconque peut en prendre connaissance sans déplacement, aux heures d'ouverture du secrétariat communal. (uniquement sur rendez-vous au 061/26.08.13)

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,



E. DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be